

L'Année Propédeutique va-t-elle devenir un obstacle à la formation des jeunes dans les métiers de la santé ?

Irène Donzé (PLR)

L'Année Propédeutique Santé (APS) est une formation préparatoire obligatoire pour accéder aux formations bachelor du domaine de la santé, par exemple soins infirmiers, physiothérapie, sage-femme, etc.

Pour les cantons du Jura et de Neuchâtel, un mandat de prestations est donné à la HE-Arc pour la dispense de cette année propédeutique. Le nombre de places disponibles est de 170 en 2025, dont 60 sont réservées aux étudiants jurassiens.

Cette année, ce sont 71 jeunes jurassiens qui ont demandé leur inscription pour l'année propédeutique, ce qui est réjouissant, mais malheureusement supérieur aux 60 places disponibles. A noter que le nombre d'inscrits dans le canton de Neuchâtel est également supérieur aux places disponibles.

En date du 13 mai 2025, la HE-Arc Santé a informé les postulants qu'en raison du nombre important de candidatures reçues pour l'APS, une commission de sélection avait été constituée afin d'examiner les dossiers des candidats.

Mi-juin, un courrier a été envoyé par la HE-Arc à 11 étudiants jurassiens pour les informer qu'après un examen approfondi, leur candidature n'avait pas été retenue pour une admission immédiate et qu'elle avait été placée sur liste d'attente.

Ce courrier, reçu à une date très tardive, laisse très peu de temps aux candidats pour envisager d'autres alternatives. Face à cette décision, ces jeunes intéressés par les métiers de la santé se retrouvent ainsi sans perspective concrète pour l'année à venir.

Nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le nombre de 11 jeunes jurassiens concernés par ce problème est-il confirmé ? Y a-t-il déjà eu par le passé des étudiants refusés pour l'accès à l'APS pour la même raison qu'en 2025, et si oui combien ?**
- 2. Quels sont les critères de sélection retenus ? Par qui ces critères sont-ils définis ?**
- 3. Quelle est la composition de la commission de sélection ?**
- 4. Les étudiants du Lycée cantonal sont-ils désavantagés par rapport aux étudiants passés par l'École de culture générale (domaine professionnel santé) dans les critères de sélection ?**
- 5. La HE-Arc serait-elle capable d'absorber le nombre d'étudiants supplémentaires concernés, et si oui, à quelles conditions (coût, etc.) ?**
- 6. Le Gouvernement serait-il prêt à augmenter l'enveloppe allouée à la HE-Arc au travers du mandat de prestations afin de permettre à ces jeunes d'intégrer l'année propédeutique en 2025 déjà ?**
- 7. Si aucune solution jurassienne ne se dessine pour ces jeunes, l'État serait-il prêt à prendre en charge leurs frais d'inscription (écolage) dans un autre canton, ceci afin de leur permettre de poursuivre leur cursus ?**
- 8. Quel est le coût par étudiant d'une année propédeutique santé à la HE-Arc, en comparaison avec d'autres cantons ?**

9. **Si ces jeunes, motivés par les métiers de la santé, ne trouvent pas de solution, quels conseils ou quelles alternatives concrètes le Gouvernement leur propose-t-il ?**
10. **Le Gouvernement juge-t-il cette situation préoccupante, alors même qu'il cherche à promouvoir la profession notamment d'infirmier ?**
11. **Les campagnes publicitaires actuellement en cours en faveur de ces métiers ont-elles encore du sens dans ces conditions ?**
12. **Est-ce que des contacts ont été pris avec les autorités neuchâteloises afin d'analyser quelles solutions pourraient être mises en œuvre ?**
13. **Le projet de loi sur l'encouragement de la formation dans le domaine des soins (rémunération étatique allouée à des adultes qui souhaitent se former dans les métiers de la santé) a-t-il encore un sens si aucune solution ne peut être trouvée pour des jeunes qui souhaitent se former « gratuitement » (sous-entendu sans rémunération) mais qui sont empêchés de le faire en raison d'un nombre de places insuffisant ?**

Irène Donzé (PLR)

Co-signataires

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)
- Sandra Nobs (PLR)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025